

Organisation d'une enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLU communal avec le projet de voie verte de Saint-Trivier-de-Courtes à Jayat, du 6 au 22 janvier 2021.

Contexte :

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) a engagé la programmation d'une voie destinée aux modes doux de déplacement. L'objectif est d'offrir à la population la possibilité d'une pratique sécurisée et attractive de modes actifs (marche à pied, vélo, rollers, ...) en reliant des polarités de services, d'emplois et touristiques du territoire. A terme, il est programmé un aménagement cyclable allant de Saint-Trivier-de-Courtes à Ceyzériat, via Bourg-en-Bresse.

La voie verte reliant Jayat au centre de Saint-Trivier-de-Courtes en constitue le tronçon Nord. Elle se situe dans la continuité du tronçon réalisé allant d'Attignat à Jayat. Sur un tracé de plus de 11 km et une emprise de 3 mètres de large, son aménagement traverse le territoire des communes de Jayat, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Mantenay-Montlin et Saint-Trivier-de-Courtes.

Mise en compatibilité du PLU de Saint-Trivier-de-Courtes :

Sur le territoire de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes, le projet de voie verte n'est pas compatible avec les dispositions du PLU sur les points suivants :

- Le tracé impacte un espace boisé classé (EBC) ;
- Le tracé traverse la zone A du PLU au sein de laquelle la réalisation de ce type d'infrastructure n'est pas admise.

La mise en compatibilité du PLU de Saint-Trivier-de-Courtes porte donc sur ces 2 points :

- La suppression d'un EBC sur une surface de 3 500 m² ;
- La modification du règlement : la création d'un secteur spécifique dédié à la réalisation de l'infrastructure.

Organisation d'une enquête publique :

L'enquête publique porte sur le dossier de déclaration de projet de la voie verte emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Trivier-de-Courtes approuvé le 21 mars 2007. Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre est mis à disposition public en Mairie du 06 janvier 8h00 au 22 janvier à 17h00.

Le dossier d'enquête publique est également consultable à partir du 6 janvier 2021 sur le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr> et sur le site internet de la commune

Les observations et propositions du public peuvent être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de Saint-Trivier-de-Courtes. Elles peuvent être adressées par mail, à l'adresse suivante : ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr

M. Marquis, commissaire enquêteur, effectuera ses permanences en Mairie aux dates suivantes :

- mercredi 6 janvier, 15h-17h;
- jeudi 14 janvier, 15h-17h;
- vendredi 22 janvier, 15h-17h.